

[fr](#)

[Press release](#) | 24.10.2017

L'Europe sociale ne doit pas se faire sans les salariés des transports!

Détachement des travailleurs

Les ministres du travail des États-membres sont parvenus à un accord sur le détachement des travailleurs, lors d'une réunion du conseil « emploi/affaires sociales » à Luxembourg. Il prévoit la baisse de la limite du détachement de 24 à 12 mois (renouvelable 6 mois), ainsi qu'une acceptation large sur les termes de la rémunération. Il repousse en revanche l'application des dispositions de la directive révisée aux transports dès lors qu'entrera en vigueur la *lex specialis* consacrée au secteur en question, présentée par la Commission dans le premier volet du Paquet Mobilité le 31 mai dernier, et qui sera débattue au sein du Parlement européen.

Déclaration de Karima Delli, Présidente de la Commission Transports & Tourisme du Parlement européen :

*« Si cet accord ne scelle pas l'avenir des salariés du secteur, leurs droits restent sans garantie en l'absence de véritables mesures de renforcement des contrôles sur l'application de la directive d'origine. Il permet néanmoins une véritable avancée sur la question des rémunérations, puisque les salariés devraient bénéficier de leurs primes sans la moindre exception. Reste maintenant à mener le combat indispensable pour assurer la pérennité de leurs droits, en faisant en sorte que la *lex specialis* ne soit pas un prétexte pour les rogner.*

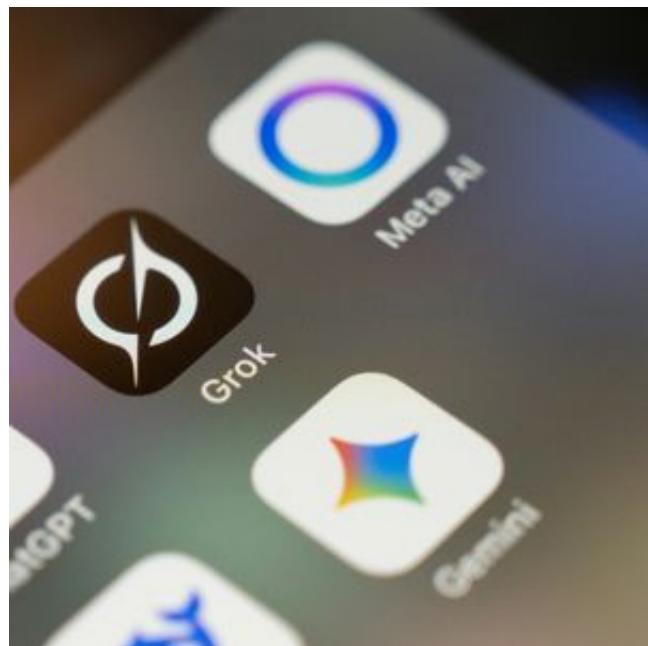
Car si le Président Macron a fait, à juste titre, de la réduction du détachement à 12 mois maximum son totem, il ne faudrait pas pour autant que les conditions de travail des chauffeurs routiers deviennent le tabou de l'Europe sociale en excluant ce secteur du champ de la directive révisée. Rappelons qu'en 15 ans, 21 000 emplois ont été détruits en France dans le secteur. Stopper l'hémorragie n'est plus une option, c'est une nécessité. L'Europe sociale ne doit pas se faire à la carte ! Nous attendons du Président Macron qu'il poursuive son effort et aille au bout du combat pour protéger les salariés du secteur routier.

Quant au Parlement européen, puisqu'il sera, durant les mois à venir, amené à amender et voter la législation spécifique au détachement dans les transports, nous jouerons notre rôle non seulement pour défendre les droits sociaux des travailleurs européens, quel que soit le secteur dans lequel ils opèrent, mais aussi pour créer les conditions d'un véritable respect de la législation européenne en la matière. Sans mesures concrètes pour renforcer les contrôles, l'Europe sociale restera un mirage et le poison du dumping social continuera son travail de sape du projet européen. »

Recommended

Press release

salvador-rios-tkkOCi1Wgx0-unsplash



[DSA: European Commission opens investigation against G...](#)

26.01.2026

Press release

artin-bakhan-unsplash



[The European Parliament stands with the people of Iran](#)

22.01.2026

Press release

darla-hueske-TthIODvmrVk-unsplash



[Mercosur: European Parliament refers deal to Court of ...](#)

21.01.2026

Press release

alexandru-bogdan-ghita-unsplash



[European Parliament stands up for air passenger rights...](#)

21.01.2026

Responsible MEPs



Karima Delli

Member

Contact person



Guendalina De Sario

Please share

• [E-Mail](#)